

12ème session de Commission mixte permanente Wallonie-Bruxelles/Québec

Objectifs

Coopération bilatérale Wallonie-Bruxelles/Québec période 2022-2024 :

- promouvoir ses intérêts et valoriser ses compétences ;
- soutenir des projets qui concourent au développement de la société ;
- soutenir l'internationalisation des opérateurs ;
- favoriser la relance économique post-pandémie COVID.

Secteurs ciblés:

Économie, Recherche et Innovation, Environnement, Culture, Éducation, Enseignement supérieur et formation professionnelle, Enjeux de santé et de société.

Plus d'infos [ICI](#)

Conditions d'éligibilité

- tout projet doit être co-déposé avec un partenaire Québécois (MRIF) ;
- favoriser les échanges long terme entre Wallonie Bruxelles et le Québec ;
- produire des retombées tangibles mutuellement bénéfiques pour les partenaires et mesurable pour W-B ;
- respecter date limite de dépôt ;
- projet de maximum deux ans ;
- respecter le cadre budgétaire en regard de l'échéancier fixé.

Budget

Projet d'un budget maximum de 6.000 €

- Frais d'organisation de webinaires, enregistrements, traduction, production de capsule ;
- frais de transport international, hébergement et frais de séjour (à justifier) de maximum 1.500€ par mission ;
- frais d'organisation d'évènement (sauf achat matériel) ;
- frais de promotion, de publications, de traduction ou de communications.

Baillieur de fonds

- **WBI**

Propriété intellectuelle

- **Centre de Recherche**
- **Haute Ecole**

Durée : Projet d'une durée maximum de deux ans

Porteur(s) : [Centre de Recherche](#) [Haute Ecole](#)

Mots-clés

[International](#) [Projet](#) [Recherche Collaborative](#)

Contacts SynHERA

- Cédric BISTER (bister.c@synhera.be)

Critères de sélection

- pertinence du projet en regard des objectifs et des secteurs prioritaires ;
 - adéquation entre les objectifs poursuivis et les résultats attendus ;
 - nouveauté de la collaboration et aspect novateur du projet proposé ;
 - réalisme des objectifs en regard du plan de travail et de l'échéancier ;
 - qualité des équipes et des porteurs de projets ;
 - qualité du montage financier ;
- retombées attendues pour l'opérateur, pour W-B et pour coopération Québec/W-B ;
 - potentiel de pérennisation ;
 - visibilité prévue et mise en valeur du projet et des résultats ;
 - rayonnement de W-B à l'international ;
 - cohésion des activités et des étapes de réalisation ;
- prise en considération des principes de développement durable des gouvernements respectifs.